

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Séverine Boudieu, Jean Douce, Brigitte Fayet, Hervé Poix, Jean Roux

Absent : Alain Olagnon, procuration à Mr D Chassain

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.

A DEBATTRE

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Messieurs Jean Roux, Hervé Poix et Alain Olagnon qui ont décidé de ne pas se représenter aux élections municipales. Il précise qu'Alain et Jean ont été élus en 1989 et se sont donc occupés de la commune de Mons pendant 30 ans, Alain en ayant été un fidèle premier adjoint pendant 22 ans. Il remercie également Hervé qui, s'il n'a fait qu'un mandat, s'est beaucoup investi également.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION du 6 Janvier 2020 et de la réunion extraordinaire du 22 Janvier 2020. Comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de ces dernières réunions a été envoyé à chaque conseiller municipal. Aucune observation n'a été formulée. **Le compte-rendu de ces deux dernières réunions est approuvé à l'unanimité.**

DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL PAR LE SIEG : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de l'estimation demandée, faite par le SIEG pour la dépose des illuminations toutes obsolètes. Elle s'élève à 576 € TTC

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL donne son accord pour la dépose des illuminations pour la somme totale de 576 €.

ACHAT D'ILLUMINATIONS DE NOËL : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du devis demandé, fait par l'entreprise DECOLUM à Tronville en Barrois concernant l'achat de 220 m de guirlandes de Noël à poser dans les arbres sur la place de la Bascule à Bonnat : la dépense s'élève à 536.40 € TTC, en promotion avant le 31 mars.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL donne un avis favorable à l'achat de ces guirlandes pour la somme totale de 536.40 € TTC.

ECLAIRAGE PUBLIC : REFECTION DE LAMPES VETUSTES : Monsieur le Maire rappelle que les lampes à mercure ne se faisant plus, il faut remplacer les comètes en cas de panne, et que le Conseil a choisi de le faire au cas par cas. Il donne connaissance au Conseil du devis estimatif demandé, fait par le SIEG concernant le changement de lampes vétustes à Bonnat(2), aux Rambauds et au Brest. Celui-ci s'élève à la somme de 2 880.96 € TTC en totalité et à 1 200.96 € pour la part communale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux pour 1 200.96 €.

ACHAT DE MATERIEL DE BUREAU : Monsieur le Maire présente les devis demandés lors de la réunion de décembre : Le devis fait par BTS à Thiers s'élève à 903 € TTC pour l'ordinateur et 3 360 € TTC pour le photocopieur.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL décide de faire l'achat de ce matériel de bureau pour la somme totale de 4 263.00 € TTC et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour demander une subvention (FIC) au Conseil Départemental.

TRAVAUX au RESTAURANT L'ALAMBIC : . Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux à réaliser au restaurant l'Alambic : ceux -ci consistent :

- à la mise aux normes PMR avec aménagement d'une rampe d'accès et la modification des sanitaires. Le devis estimatif de travaux réalisé par le STUDIO LOSA se monte à 12 036.00 € TTC.

- A la restauration du logement pour la partie habitation avec une estimation de travaux s'élevant à 5 900 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL donne un avis favorable à la réalisation de ce projet et décide de demander une subvention FSIL (Fond de soutien à l'investissement local) et DETR pour financer ces travaux. D'autre part, LE CONSEIL décide de demander des devis à nos artisans locaux pour réaliser ces travaux. Mr le Maire précise que le gérant, en compensation du mois de loyer offert, s'est engagé par écrit, à acheter et à faire poser du parquet flottant dans les chambres.

REVISION DES PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE : Maintenant que le Jardin du Souvenir est terminé avec les nouvelles cavurnes, Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir les prix des concessions au cimetière de Mons et de se positionner sur le maintien des concessions à perpétuité ou pas. Il donne l'exemple de prix et de pratiques dans des communes voisines.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL décide de conserver toutes les concessions à perpétuité et de fixer ainsi les tarifs de concession, caverne et case de columbarium ainsi :

PRIX DES CONCESSIONS (A PERPETUITE) - délibération en date du 03/03/2020				
CAVEAU CONCESSION SIMPLE 140 X240	CAVEAU CONCESSION DOUBLE 240 X 240	CASE COLUMBARIUM	CAVURNE	<u>DISPERSION DE CENDRES</u>
260,00 €	450,00 €	260,00 €	260,00 €	GRATUIT

SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE : Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande des directrices du RPI MONS BEAUMONT concernant une aide financière de 500 € pour une sortie scolaire à Viscomtat les 11 et 12 Mai prochains. Il précise que la commune de Beaumont-les-Randan est d'accord sur la somme. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL décide d'allouer la somme de 500 € au RPI pour le financement de ce voyage dans le cadre de la convention » sortie scolaire ».**

CONSIGNE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE : Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'intervention du Président de la République du 19/11/2019 concernant le projet de loi concernant la consigne des bouteilles plastique pour le recyclage, et relis la lettre du VALTOM demandant aux communes de s'opposer à ce projet de loi.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL décide de s'opposer à ce projet de consigne pour le recyclage des bouteilles plastiques pour les raisons suivantes :

- Cette consigne pour réemploi ne favorisera en rien la diminution du plastique, mais encouragera sa consommation en lui donnant une image rémunératrice et vertueuse (+ de 100% de bouteilles plastiques en Allemagne en 15 ans de consigne)
- Baisse du pouvoir d'achat de nos habitants car la collectivité en charge de la collecte continuera à collecter les emballages auprès des particuliers avec des coûts identiques mais ne percevra plus de recettes générées par la vente des bouteilles plastiques. Ces collectivités devront alors compenser cette perte de recettes par une hausse de la fiscalité.
- Remise en cause de la démarche de simplification du geste de tri engagée par la majorité des collectivités en permettant à tous les emballages vides de rejoindre la poubelle jaune.
- Fragilisation des commerces de proximité tant ruraux qu'urbains, car ces derniers ne disposeront pas de machines de déconsignation à l'inverse des grandes surfaces commerciales.

LANCEMENT DE L'ETUDE CONCERNANT LA STATION D'EPURATION : Monsieur

le Maire explique au conseil que le lancement de l'étude concernant la station d'épuration va impliquer différentes phases de procédure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE DE DONNER TOUS POUVOIRS AU MAIRE pour le lancement de l'étude pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Mons.

ADHESION A LA FOURRIERE POUR ANIMAL ERRANT : Mr le Maire explique au Conseil que la commune ne peut adhérer qu'à la fourrière de Gerzat (63). La cotisation par an s'élèverait à 1 200 €. Sophie Boudier fait remarquer que Stéphane (son mari) serait habilité à récupérer les animaux errants sur la commune dans le cadre de son élevage. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL décide de se renseigner auprès de Stéphane Boudier au sujet de son habilitation.**

EMPLOYES COMMUNAUX : le Comité Médical s'est prononcé pour une mise en congé de longue maladie d'office du 20/01/2020 jusqu'au 19/07/2020 concernant un agent employé voirie. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL décide de ne pas s'opposer à l'avis du Comité Médical.**

FETE DE L'ALAMBIC : Mr le Maire rappelle que chaque année, à cette fête communale, depuis sa création il y a 30 ans, la Municipalité invite des personnalités, des maires et anciens maires, des fournisseurs, les donneurs de grappes. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL détermine la liste de ses invités à faire valider par la présidente des Amis de l'Alambic.**

ACHAT DE RALLONGE DE FOURCHES : Mr Jean Douce explique la nécessité d'avoir une fourche avant du tracteur plus longue et dit que Mme Désiage possède une rallonge qui n'est plus utilisée. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL décide de racheter une rallonge de fourche à Madame Désiage pour la somme de 400 €. Il restera à acheter les fixations.**

SECURITE ROUTIERE : Mr le Maire donne lecture de la lettre des habitants du quartier des Charmes constatant la vitesse excessive de certains automobilistes mettant en danger les riverains, et lit sa réponse. Il propose également qu'un flyer concernant la sécurité routière soit distribué aux Monsois dans chaque boîte aux lettres. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL approuve ces deux réponses.**

INFORMATIONS

RANDONNEE NETTOYAGE DE L'AJM : La commune mettra à disposition la voiture et la remorque pour que les jeunes puissent ramasser les papiers mais Monsieur le Maire leur demandera de ne pas intervenir sur les CD pour éviter tout danger et de plus, ce travail est fait par les agents communaux.

ELECTIONS MUNICIPALES : composition du bureau de vote : après accord avec les listes adverses, il y aura les 8 conseillers municipaux et chaque liste fournira chacune 5 assesseurs, de même, que 2 scrutateurs chacune.

ETATS PREPARATOIRES DES BUDGETS : le vote des budgets se fera en Avril par la nouvelle équipe municipale.

Mr le Maire expose les grands lignes du budget avec notamment un excédent de fonctionnement 2019 de 100 00 € sur le budget commune. Grâce à cette somme les différents programmes de travaux prévus pourraient se réaliser.

En dépenses d'investissement sur la commune :

- *achat d'un nouveau tracteur
- *voirie : pose de ralentisseurs sur les voies communales et CD
- *achat d'un photocopieur et d'un ordinateur
- *paiement du jardin du souvenir
- *paiement de la mise aux normes des coffrets d'éclairage public
- * restaurant l'Alambic : mise aux normes PMR et appartement.

En dépenses d'investissement sur l'assainissement :

- *Etude pour la construction d'une nouvelle station d'épuration

MISE AUX NORMES DES COFFRETS D'ECLAIRAGE PUBLIC : les travaux sont terminés

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EDF MOYENNE TENSION : cela est prévu en automne par ERDF.

CORONAVIRUS : Mr le Maire lit au Conseil les instructions de la Préfecture

BUDGET ECOLOGIQUE CITOYEN : une réunion est prévue à Randan le 26 Mars à 18h30

Ont signé les membres présents